

# TGIRT-EIBJ Valcanton Villebois UA 85-51

## Procès-verbal de la **QUATORZIÈME RENCONTRE**

Tenue le 14 février 2019, à la Salle de conférence de l'Édifice municipal, au  
2709, boulevard Curé-McDuff, Beaucanton



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

**APPROUVÉ LE : 20 JUIN 2019**

# TGIRT-EIBJ Valcanton Villebois

Présences à la rencontre du 14 février 2019



## Délégués et substituts

Groupe d'utilisateurs	Délégué	Présence	Substitut	Présence
Chef de la communauté et/ou maire et/ou président de localité	Nelson Tremblay		Claudine Desgagné	
	André Elliott			
BGA	Guy Lamoureux	x		
	Félix Guay	x		
PRAU	Sylvie Grenier			
	Manon Luneau			
Pourvoirie	Stéphanie Créte			
Locataire à des fins agricoles	Jean-Christophe Picard			
Maître de trappe/Titulaire de permis de piégeage/Associations locales de trappeurs	James Cananasso			
	Thomas Stevens			
Environnement et Eau	Barbara Hester			
Entreprises sylvicoles	Johnny Dubé	x		
Travailleurs forestiers (usine)	Frédéric Audet			
Travailleurs forestiers (forêt)				
Groupe de travail conjoint	Wayne Cheezo			
Développement économique local	Sylvie Mailhot			
Produits forestiers non ligneux				
Véhicule hors route	Raymonde Tremblay			
Villégiateurs	Michel Jégou	x		
Industrie minière exploitation	Lucienne Anctil			
Industrie minière exploration				
Tourisme/récréation en forêt/culture				
Chasseurs/pêcheurs/observateurs faunique				
Énergie/biomasse	Alain Brodeur			
Groupes jeunesse	Jennifer Boucher			
Groupes de femmes	Manon Tremblay			
Goupes aînés	Claudine Desgagné			

## Observateurs, invités

Organisme	Observateur, invité	Présence
GREIBJ	Martin Fillion (animateur)	x
	Johanne Morasse	x
MFFP-Forêt	Isabelle Fortin	x
MFFP-Faune	Julien Second	
Gouvernement de la Nation Crie	Stéphane Ouellet	
Administration régionale Baie-James		
MFFP-Planificatrice	Elaine Cyr	x
MFFP-Invitée	Virginie Cayer	x
RYAM-Invitée (jusqu'à 11h15)	Marie-Eve Sigouin	x

### Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

# TGIRT-EIBJ VALCANTON VILLEBOIS

## QUATORZIÈME RENCONTRE

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 10 h. L'animateur demande un tour de table.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	<p>L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour demeure ouvert. Il est demandé d'ajouter deux points au point divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Délégué remplaçant (RYAM)</li> <li>b. Modification à la PRAN (UA 85-51 – chantier RYAM, Norbord)</li> </ul> <p>Il est également demandé de retirer le point 6. De l'ordre du jour. Ce point est remplacé par un autre point : Gestion des chemins en terres de catégorie III (Isabelle Fortin)</p>	Sur proposition de M. Guy Lamoureux, dûment appuyé par M. Michel Jégou, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications demandées.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 15 novembre 2018	<p>Les participants présents à la rencontre du 15 novembre 2018 prennent quelques instants pour relire le procès-verbal. Une attention particulière est portée aux éléments de suivi.</p> <p>L'animateur prend un moment pour expliquer la logistique des documents et la section membre sur le site Web. Il explique également le fonctionnement de la carte interactive des chemins.</p> <p>Concernant le suivi de l'enjeu de santé publique, l'observatrice du MFFP mentionne que M. Julien Second dans le cadre de son suivi auprès des autres ministères, a également contacté l'OBV Abitibi-Jamésie, mais on ne sait pas ce qui est advenu par la suite. Il a néanmoins fait tout ce qu'il devait faire. L'animateur vérifiera auprès de l'OBV s'ils prévoient prendre des actions dans ce dossier.</p> <p>L'animateur partage un tableau de suivi des actions avec les membres.</p>	Sur proposition de M. Johnny Dubé, dûment appuyé par M. Guy Lamoureux, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal tel que proposé.
4. correspondance	Une correspondance a été transmise au GREIBJ par RYAM, elle est amenée à la TGIRT à la demande du délégué de RYAM. Cette correspondance fait état de la satisfaction de la localité de Villebois concernant le résultat du chantier au lac Turgeon. Le délégué fait état d'une bonne collaboration avec les deux localités et de leur satisfaction quant à l'utilisation des chemins pour le transport de bois et leur entretien. Un autre délégué du groupe des BGA mentionne qu'ils ont également une bonne collaboration avec les deux localités. Un délégué du groupe des localités rappelle une demande de réduire la vitesse des camions de bois. Les délégués du	

	groupe des BGA font souvent des rappels auprès des camionneurs et en feront à nouveau. Ils prennent également les dispositions pour contrôler et suivre la vitesse des camionneurs.	
5. Suivi des enjeux		
a) Qualité esthétique du paysage – Cartographie des sites sensibles	<p>En introduction, l'animateur affiche une carte interactive des zones sensibles à l'écran. On y voit les zones considérées sensibles incluant des plans d'eau et des cours d'eau. On y voit également une zone tampon de 500 mètres et une autre zone tampon de 3 km. Chacune des zones comporte des modalités, lesquelles peuvent être affichées à l'écran. Les membres de la table observent que les modalités contenues dans les fichiers de forme qu'on peut afficher à l'écran ne correspondent pas à ce qui avait été présenté et convenu à la TGIRT. L'observatrice du MFFP s'inquiète que ce ne soit pas le bon message qu'on envoie à la population. Un délégué suggère de remplacer la modalité inscrite dans la base de données visible à l'écran, par une référence aux modalités de l'entente, au document. Il demande si le document est disponible. Une observatrice du MFFP mentionne que c'est une VOIC, que le comité technique l'a rapporté à la table et que cette dernière l'a adopté. Elle précise que dans le PAFI-T, il est indiqué que cet élément est en élaboration. Quelques délégués demandent de revoir le document, ils considèrent que ce n'est pas clair. Un autre délégué mentionne que ça reprend probablement ce qui a été fait à Rouyn-Noranda. Les membres reviennent sur le portrait qui avait été établi par le MFFP. La planificatrice indique que c'est probablement le pire portrait, étant donné que la couverture végétale n'est pas prise en compte. L'animateur demande si, au départ, le découpage des zones est correct, le côté cartographique. Une invitée de RYAM indique que le 3 km pour la communication est correct, qu'il reste maintenant à établir les communications avec la corporation de développement économique. L'animateur insiste pour confirmer le découpage des zones avant d'aller plus loin. Il y a ambiguïté sur le 3 km. L'invitée de RYAM indique que c'est ce qui avait été entendu avec les localités, relativement aux FHVC. L'observatrice du MFFP précise qu'il s'agit toutefois d'un élément spécifique à RYAM dans le cadre de sa certification, ce qui n'a rien à voir avec la TGIRT, ce qu'un délégué confirme. Les FHVC ne font pas partie des choses qui ont été discutées autour de la table. L'invitée de RYAM explique que c'est dans le contexte des FHVC, mais c'est néanmoins suggéré à la table. Une invitée du MFFP indique néanmoins que c'est</p>	<p>L'animateur réunira le comité technique afin de préciser les modalités pour les zones déjà convenues en regard de la qualité esthétique des paysages. Le comité technique doit proposer une cartographie des zones sensibles et un document de modalités reliées aux différentes zones. Le comité technique se compose de M<sup>mes</sup> Elaine Cyr et Marie-Ève Sigouin, de M. Michel Jégou et de l'animateur.</p>

confondant de voir ça apparaître sur la cartographie de la TGIRT. L'animateur rassure les membres que la carte est dans la section « membre » et n'est visible que pour les membres de la TGIRT. L'invitée du MFFP indique qu'elle a un écrit de ce qui avait été proposé à la table, elle peut le ramener. L'invitée de RYAM demande s'il y a le fichier de forme qui accompagne le texte. L'invitée du MFFP mentionne que non, mais le travail a été présenté à quelques reprises. L'animateur demande à l'invitée du MFFP que ce qui a été présenté à la table lui soit transmis. L'invitée du MFFP hésite, en mentionnant que c'est de la planification interne. Un délégué fait toutefois remarquer que si les membres veulent se prononcer, il faut que ça leur soit présenté. L'invitée du MFFP distingue deux choses. Il y a la proposition de VOIC qui doit d'abord être entérinée et après, voir comment le MFFP en disposera. Mais cela ne clarifie pas la situation. L'animateur demande que dans un premier temps, le portrait cartographique soit précisé et à cet effet, il aura besoin des éléments de cartographie du MFFP. L'invitée du MFFP s'engage à lui fournir. Pour cette partie qui est la cartographie, l'animateur indique qu'on aura possiblement besoin de quelques rencontres pour le préciser et l'adopter. Par la suite, il faudra préciser les modalités dans chacune des zones. L'invitée du MFFP rappelle que cela a déjà été fait. Elle les réfère à sa feuille de texte qu'elle a déjà présenté à la table à quelques reprises et qui correspond à la proposition de VOIC. Elle demande que ce soit clair une fois pour de bon que la table l'a entériné. Pour l'animateur, ce n'est pas tout à fait clair. Selon lui, le document a déjà été amené à la table, mais n'a pas été entériné. Pour un délégué, ce n'est pas vraiment clair non plus qu'il aurait été entériné. Les observatrices du MFFP soutiennent que cela a été fait et d'ailleurs, un délégué de RYAM mentionne qu'il a déjà commencé à appliquer des modalités. Pour un autre délégué qui participe aux rencontres depuis plusieurs années et qui a pris part aux rencontres où cela a été discuté, ce n'est pas tout à fait clair et il est demeuré. Des zones d'ombre. Une invitée de RYAM précise que la partie VO a été adoptée, mais pas la partie IC, cela a néanmoins été travaillé en comité technique composé d'elle (Marie-Ève Sigouin), de Michel Jégou et d'Elaine Cyr. L'animateur mentionne que c'est un gros handicap qu'on ne fasse pas partie de ce comité, qu'on en échappe des morceaux. Un délégué mentionne que ce n'est pas nécessaire, du moment que le compte rendu est rapporté à la TGIRT. L'invitée du MFFP réagit en rappelant que l'animatrice précédente avait été invitée, mais que toutes les fois, elle avait un empêchement.

Elle dispose des correspondances pour appuyer ses dires. Un délégué souhaite conclure les discussions en mentionnant que tout reste à éclaircir. Un autre membre du comité technique mentionne que tous les documents ont été transmis au GREIBJ. L'invitée du MFFP mentionne que le comité technique a été constitué il y a deux ans. Un délégué mentionne qu'il y a deux enjeux. Il faut d'abord clarifier l'entente et que tous confirment que cela reflète bien ce qui a été convenu, corriger la cartographie sur le site Web pour qu'on y retrouve que ce qui a été établi dans l'entente de la TGIRT et non des éléments de FHVC. L'invitée du MFFP tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'une entente, mais d'une proposition de VOIC. Elle y a tout de même donné suite au niveau de la planification. L'animateur mentionne qu'on a le libellé de VOIC et que ses éléments ont été inscrits dans la grille des enjeux. Mais ce n'était pas un gros document, ça tenait sur une page, on n'y retrouvait pas de modalités entre autres. Un délégué en comprend donc que les modalités n'ont pas été adoptées. L'observatrice du MFFP mentionne que les modalités sont du ressort du MFFP, que la TGIRT n'a pas à les adopter. L'animateur exprime son désaccord. Pour lui, les modalités sont également du ressort de la TGIRT. Les deux observatrices du MFFP maintiennent leur point, indiquant que la partie indicateurs et cibles des VOIC appartient au MFFP et que cela a été mentionné à quatre TGIRT. Le désaccord persiste sur ce point. L'invitée du MFFP mentionne avoir déjà présenté les résultats de sa planification tenant compte des modalités convenues au niveau du MFFP et elle va les appliquer.

L'observatrice du GREIBJ les réfère au procès-verbal du 5 décembre 2016 et mentionne qu'on y retrouve une proposition de conserver la qualité esthétique du paysage, en référence au document qui a été déposé, mais elle ne peut dire où se trouve le document. Elle mentionne quelques points de forme. Entre temps, l'animateur affiche l'extrait de procès-verbal à l'écran à partir de la section publique du site Web du GREIBJ. On y retrouve certains objectifs, dont un qui concerne l'ambiance forestière le long des parcours de canot-camping. Il n'y a toutefois aucun indicateur et cible. Un délégué confirme donc qu'on a adopté des valeurs et objectifs, mais pas des modalités. Il n'y a donc pas encore d'indicateurs et cibles. L'invitée du MFFP mentionne qu'on a des modalités qui ont été proposées par le comité technique et c'est ça qui est appliqué. Il y a des choses qui ont été faites, mais il faut maintenant le mettre par écrit, l'officialiser. L'animateur demande à l'observatrice du MFFP si les cibles et indicateurs sont

adoptés par la TGIRT ou s'ils lui sont imposés. L'observatrice du MFFP mentionne qu'il y a une nuance entre les modalités générales dans la planification et la manière dont elles sont appliquées concrètement, cela appartient au MFFP. Selon elle, quand on propose des modalités à la table pour répondre aux valeurs et objectifs, on l'explique et on montre comment on va y répondre. L'invitée du MFFP précise que des modalités ont été proposées par le comité technique et qu'elle-même était sur le comité technique. Donc selon l'observatrice du MFFP, ces modalités doivent être discutées à la table. Pour elle, la question est de savoir si la table approuve le travail du comité technique. L'animateur rappelle que le travail du comité technique est de proposer des modalités avec lesquelles tout le monde va être à l'aise et avec lesquelles ils vont être en accord. Il précise que c'est ça l'objectif premier du comité technique. Et il ajoute que si le comité technique ne poursuit pas cet objectif, il n'a aucune utilité. C'est aussi simple que ça! L'invitée du MFFP souhaiterait en discuter des cibles et indicateurs. L'animateur tente d'expliquer que si les délégués ne savent pas d'avance ce qui pourrait être appliqué en tant qu'indicateurs et cibles, ils vont être assez frileux d'adopter des valeurs. À cela, l'invitée du MFFP rappelle que les modalités qui ont été établies en comité technique ont déjà été présentées à la TGIRT. Il n'en demeure pas moins pour l'animateur qu'il n'y a aucun écrit en ce sens. Les délégués conviennent que le travail est incomplet, bien que l'invitée du MFFP mentionne à nouveau qu'elle a déjà fait les présentations, ce qui devrait être dans le procès-verbal de la dernière rencontre. Mais tout est incomplet et encore confus, ce que la plupart des membres de la table reconnaissent. L'invitée du MFFP mentionne qu'elle ne croit pas que la TGIRT doit adopter des modalités, des indicateurs et des cibles. Pour l'observatrice du MFFP, toutefois, il y a une nuance. Elle indique néanmoins que c'est un travail avec la table. L'invitée de RYAM mentionne que la TGIRT peut être informée des modalités, sans avoir à les entériner et s'ils le souhaitent, donner leur avis, mais sans plus. L'observatrice mentionne que dans les membres de la table au comité technique, il y a l'observatrice du MFFP qui est Elaine, un membre de la table représentant RYAM et un membre de la table qui est Michel Jégou. Donc les membres de la table sont impliqués dans la démarche. L'animateur voit la nécessité de rappeler l'objectif du comité technique, ajoutant que la table ne doit pas seulement être informée, mais consultée. Une déléguée demande si la population du lac Turgeon est informée. Elle demande

au délégué du groupe des villégiateurs s'il a informé les membres de son groupe, s'il a produit un communiqué, cela lui apparaît important. À cela, l'observatrice du MFFP mentionne qu'il y a toujours les consultations publiques. L'invitée du MFFP s'engage à regarder tous les comptes rendus disponibles à ce jour, rappelant que cela a été présenté à plusieurs reprises. En résumé, l'animateur propose de compléter la carte dans un premier temps, puis réunir toutes les modalités qui ont été convenues et tous les documents en ce sens. Un délégué mentionne que cela a déjà tout été envoyé du temps que M<sup>me</sup> Morasse était animatrice. L'animateur reprend les derniers comptes rendus en vue de réunir toutes les pièces du casse-tête. L'observatrice du MFFP mentionne que tous les éléments ont été amenés, mais avoue qu'il n'y a rien d'officiel. Une invitée suggère de réunir à nouveau le comité technique pour démêler tout ça, un délégué appuie. L'animateur rappelle le rôle du comité technique et mentionne qu'en tout temps, la TGIRT doit être consultée sur les éléments de cibles et indicateurs, et pas seulement informée. Un délégué exprime son désaccord et la discussion s'enlise quelque peu alors que l'observatrice du MFFP y ajoute son intervention. Il s'agit toutefois d'un élément lié au fonctionnement des TGIRT et non d'un élément de contenu et cela n'a pas à être débattu aux TGIRT. Cette question sera traitée en dehors de la rencontre de la TGIRT.

L'animateur demande de confirmer le besoin de tenir à nouveau un comité technique et l'animateur demande si le GREIBJ y est. Les membres du comité technique et l'observatrice du MFFP ne s'entendent pas sur la nécessité de tenir une telle rencontre. Ils conviennent de tenir une autre rencontre. L'observatrice du GREIBJ intervient pour préciser que selon les règles de fonctionnement, c'est le GREIBJ qui doit se charger de programmer les rencontres de comité technique et c'est le GREIBJ qui les anime. Elle mentionne que dans le passé, elle n'a pu y assister, car elle était à d'autres TGIRT. L'invitée du MFFP dit n'avoir aucun problème, que l'animateur n'a qu'à transmettre un Doodle aux membres pour voir leurs disponibilités.

L'animateur résume que le comité technique sera réuni à nouveau, que le mandat est de préciser les modalités pour les zones déjà convenues, on ramène la carte et on relie les modalités déjà convenues aux différentes zones. Puis on revient à la TGIRT avec une carte et un document de modalités. Le comité technique se compose de M<sup>mes</sup> Elaine Cyr et Marie-Ève Sigouin, de M. Michel Jégou et de l'animateur. Un sondage Doodle



	sera transmis aux membres du comité technique pour une rencontre qui aura lieu au mois d'avril.	
b) Santé publique – Suivis périodiques des taux de contaminants pour certains lacs	L'animateur a transmis aux membres de la table l'adresse internet permettant d'accéder à l'étude réalisée pour le lac Turgeon en 2012. Un délégué mentionne que des études ont également été réalisées pour d'autres lacs de la région, à la demande des associations des propriétaires de chalets. D'ailleurs, il y aurait une étude également pour le lac Pajegasque. Le délégué du groupe des villégiateurs mentionne qu'il y aurait également que des relevés d'exploration minière ont été réalisés au lac Turgeon. Un professionnel minier aurait monté un dossier des activités d'exploration minières réalisées à ce jour dans ce secteur. Une cartographie aurait été établie dans le secteur, recensant les activités d'exploration minière réalisées. Ces activités n'ont peut-être pas contribué à la contamination de la chair du poisson, mais peuvent donner certaines précisions sur la nature des sols. Les taux de contaminations anormalement élevés peuvent également être attribuables à des copeaux provenant d'anciennes scieries, qui ont été enfouis dans le sol.	L'animateur fera un suivi sur la résolution adoptée par le GREIBJ, lorsqu'il y aura des développements.
6. Comité technique sur la gestion des accès en terre de catégorie II – Arrimage avec les terres de catégorie III	Ce point est retiré de l'ordre du jour	
7. Gestion des chemins en terres de catégorie III (Isabelle Fortin)	<p>M<sup>me</sup> Isabelle Fortin amorce sa présentation en expliquant le contexte dans lequel s'inscrit la démarche entreprise par M<sup>me</sup> Sonia Légaré. L'objectif est d'obtenir une lecture la plus représentative des besoins des différents utilisateurs à l'échelle de la région, de manière à pouvoir proposer un cadre de priorisation pour la gestion des chemins. Concrètement, l'exercice consiste à élaborer une « carte des valeurs » en vue de produire un plan de gestion des voies d'accès.</p> <p>Elle explique la démarche prévue pour l'élaboration d'un plan de gestion des chemins laquelle repose sur un outil d'aide à la décision en 4 étapes.</p> <p>Le besoin initial repose sur la mise en œuvre d'un plan caribou. On propose cette démarche de manière proactive et selon une vision à long terme. Le travail n'est pas simple, il y a plusieurs utilisateurs avec des attentes qui peuvent varier, le territoire est vaste et les ressources sont limitées. Les bases d'un plan sont de trouver les valeurs communes à l'ensemble des utilisateurs et établir une compréhension commune des divers enjeux. Avec les TGIRT, il est proposé de réaliser une démarche en 4 étapes et à chacune d'elles, M<sup>me</sup> Légaré viendrait faire un suivi en présentant les</p>	

	<p>résultats obtenus et en recueillant les commentaires des gens. Il s'agit donc d'une démarche interactive. La première étape aujourd'hui consiste à préciser les valeurs et les enjeux, puis à identifier un réseau de base à l'intérieur duquel les valeurs vont s'appliquer. Déjà, on connaît le réseau routier de base pour la TGIRT qui s'inscrit dans l'UA 85-51. La deuxième étape consiste à établir les valeurs sur le territoire, en lien avec le réseau de base. Dans un troisième temps, identifier les différentes zones et associer les valeurs et les vocations à ces dernières, associer des objectifs d'aménagement. M<sup>me</sup> Fortin élabore un scénario fictif pour illustrer le résultat pouvant en découler. La quatrième étape consiste à identifier des avenues de fermeture de chemins ou d'autres projets liés aux accès. Il faut retenir qu'il y a un enjeu majeur derrière cette démarche, mais dans tous les cas où il serait question de fermer un chemin l'ensemble des utilisateurs et parties prenantes serait consulté conformément aux dispositions et aux processus prévus à l'heure actuelle.</p> <p>En lien avec cet exercice, les intervenants du MFFP ont un besoin d'un plan d'action pour le rétablissement de l'habitat du caribou forestier. L'autre besoin consiste à restaurer certaines parties du territoire en vue du retour du caribou forestier. M<sup>me</sup> Fortin aborde une liste des valeurs identifiées auprès des différents groupes d'intérêt. À cette étape-ci, M<sup>me</sup> Légaré souhaite savoir si ces différentes valeurs rejoignent celles des délégués des TGIRT et s'il y aurait d'autres valeurs à ajouter à cette liste. Éventuellement, M<sup>me</sup> Légaré viendra rencontrer les utilisateurs directement aux TGIRT. À propos de ce plan de gestion des voies d'accès, l'animateur demande si ce sera un travail réalisé par le MFFP ou par la TGIRT. L'observatrice du MFFP mentionne qu'il y a déjà des valeurs préidentifiées et que d'autres valeurs provenant des utilisateurs pourront s'ajouter. Pour le moment, il n'y a pas d'échéancier et c'est une réflexion qui est amorcée pour le moment. Ça risque d'être une démarche sur plusieurs mois, voire plusieurs années. Elle devra se faire en concertation avec plusieurs organismes, le transport, le tourisme... Les membres sont invités à faire suivre leurs commentaires à M<sup>me</sup> Légaré s'il y a lieu. M<sup>me</sup> Fortin demande toutefois de la mettre en c. c. ainsi que l'animateur si les commentaires sont directement transmis à M<sup>me</sup> Légaré.</p>	
<p>8. Aire d'intensification de la production ligneuse (AIPL) (Virginie Cayer)</p>	<p>M<sup>me</sup> Virginie Cayer donne sa présentation à distance, par conférence téléphonique. Une présentation PowerPoint est affichée à l'écran. Elle indique rapidement le contenu de sa présentation et en</p>	

mentionne l'objectif qui est de bien comprendre les gradients d'intensité sylvicoles et la notion d'aire d'intensification de la production ligneuse (AIPL). Le MFFP souhaite également recueillir les préoccupations et les commentaires des membres de la TGIRT s'il y a lieu.

La classification des stratégies d'intervention sylvicole ou la désignation d'AIPL est établie à l'échelle des peuplements et repose essentiellement sur trois critères que sont la productivité, la dynamique forestière et les contraintes à l'aménagement. L'intensité sylvicole peut s'exprimer selon trois gradients à savoir les gradients intensifs, de base et extensif. La présentatrice donne une brève explication de chacun des trois gradients et leurs contextes d'application. Au moyen d'illustrations, elle expose les scénarios d'aménagement prévus pour chacun des trois gradients.

Pour comprendre le contexte d'application des AIPL dans le cadre de l'aménagement des forêts publiques, il y a lieu de se référer à l'article 36 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* qui prévoit la détermination de critères en vue de désigner des AILP et à la stratégie de production de bois nationale dans laquelle les AIPL s'inscrivent comme l'une des avenues proposées. M<sup>me</sup> Cayer explique où les AIPL sont susceptibles de se retrouver, compte tenu de la végétation dominante, des conditions d'accessibilité et des usages actuels du territoire. La proximité des usines et de la main-d'œuvre, l'état du réseau routier et les investissements sylvicoles consentis à ce jour font partie des critères de priorisation des AIPL. Suite à la désignation d'AIPL, on prévoit notamment y effectuer du reboisement au moyen de plants améliorés et avec une densité de 2 000 plants/ha. On prévoit aussi y effectuer des éclaircies précommerciales. On y prévoit également des suivis plus fréquents pour s'assurer qu'on atteint les objectifs sylvicoles. Une carte a été préparée afin que les membres de la TGIRT puissent voir où sont localisées les AIPL proposées. L'invitée du MFFP dispose de la carte dans son portable et l'affiche à l'écran. M<sup>me</sup> Cayer précise l'objectif de la consultation et le type de commentaires attendus. L'invitée décrit où ont été placées les AIPL proposées. Elle décrit les conditions recherchées. On observe une concentration d'AIPL proposée dans le sud de l'UA 85-51. Elle donne une description plus approfondie de certains des peuplements retenus. Elle passe en survol les différents secteurs. Un délégué demande à M<sup>me</sup> Cayer si la stratégie d'AIPL inclut le feuillu. Cette dernière répond que la stratégie est axée sur le résineux puisqu'on ne fait pas de conversion. Mais selon elle, cela n'aura pas

	<p>d'impact sur les preneurs de feuillus puisque les peuplements mélangés à dominance feuillus et les peuplements feuillus ne font pas partie des peuplements visés. Toutefois, le délégué du groupe des BGA estime qu'il y aurait intérêt à accroître également la production dans les essences feuillues. M<sup>me</sup> Cayer avoue que cela n'a pas fait partie de la réflexion, mais qu'on pourrait y porter attention dans le cadre du deuxième volet. Les invitées du MFFP mentionnent qu'on ne va pas nécessairement accroître l'effort sylvicole de façon globale, mais on va prioriser certains secteurs pour appliquer les scénarios sylvicoles qu'on réalise déjà. Le délégué du groupe des BGA estime que les AIPL pourraient être un outil intéressant dans le cadre de la stratégie de production de bois.</p> <p>Un délégué profite de ce point pour informer les membres de la table que l'AFAT organise une journée-colloque qui aura lieu le 16 mai, dans le cadre de laquelle il sera question des AIPL.</p> <p>L'animateur s'engage à transmettre le lien de la carte interactive et à en informer les membres dès que ce sera en ligne. Par la suite, les membres de la TGIRT auront un mois pour émettre leurs commentaires. L'animateur rappelle la procédure de transmission et de traitement des commentaires pour que ces derniers cheminent en commentaires de TGIRT. M<sup>me</sup> Cayer mentionne à l'animateur que les commentaires qui entreront au MFFP lui seront transmis au fur et à mesure.</p>	
9. Suivi de la modification du PAFI-T 2018-2023 (Isabelle Fortin)	<p>M<sup>me</sup> Isabelle Fortin fait le point sur les résultats sur la consultation du PAFI-T. Il y a eu une préconsultation des TGIRT qui a pris fin le 30 novembre 2018, puis un délai supplémentaire leur a été accordé jusqu'à la fin décembre. Un seul commentaire a été reçu de la TGIRT de Waskaganish. Ce commentaire était que les impacts à moyen et à long terme découlant des interventions forestières n'étaient pas suffisamment pris en compte. Les consultations publiques pourront être déclenchées vers la fin de l'été 2019 comme prévu.</p>	
10. Consultation publique sur les PAFI-O (Elaine Cyr)	<p>L'invitée du MFFP prend la parole pour aborder ce point. M<sup>me</sup> Elaine Cyr mentionne que les consultations publiques se déroulent actuellement, du 28 janvier au 22 février 2019. La cartographie a déjà été transmise, mais elle souhaite profiter de la tribune seulement pour montrer les modifications en lien avec la discussion qui a eu lieu un peu plus tôt dans la rencontre, concernant les paysages. Ces modifications ont été apportées suite à ce qu'elle a montré en novembre. On voit le lac Turgeon à l'écran. À la suite d'une visite sur le terrain, M<sup>me</sup> Cyr trouvait que la coupe venait un peu trop près</p>	

	<p>des chalets. D'autre part, les statistiques par rapport au quai dépassaient un peu ce qui a été proposé en termes de modalités. Donc ce qu'on a fait, on a retiré un bloc de récolte près des chalets et on l'a mis un peu plus loin en forêt résiduelle. Pour compenser, on a mis de la coupe à deux autres endroits qu'on a jugés moins sensibles. Elle n'a pas eu le temps de refaire les statistiques, mais la modification représente environ 25 hectares. Une autre petite modification a été apportée dans le coin de Bacon, en lien avec une demande autochtone.</p> <p>L'animateur demande à M<sup>me</sup> Cyr de lui transmettre une carte en PDF et des explications, car tout ça sera difficile à inscrire dans le procès-verbal. M<sup>me</sup> Cyr hésite, ne sachant pas si elle dispose encore des documents initiaux et étant donné qu'on est en période de consultation. Un délégué du groupe des BGA mentionne que l'important est que cette modification est positive pour la TGIRT. Sans vouloir revenir sur la discussion tenue un peu plus tôt, M<sup>me</sup> Cyr mentionne que cette modification respecte ce qui avait été convenu en comité technique. Pour le délégué du groupe des BGA, c'était prévisible que le bloc allait être déplacé. Une déléguée demande quelques précisions, notamment s'il y aura du reboisement après récolte. Elle soulève que le nouveau bloc de récolte prévu comporte des sentiers de motoneige.</p> <p>M<sup>me</sup> Fortin poursuit le point qu'elle devait présenter en mentionnant qu'une séance d'information a eu lieu lundi soir dans cette même salle. L'animateur valide qu'on est bien rendus à ce point dans l'ordre du jour, que les dernières explications de M<sup>me</sup> Cyr s'inscrivent dans ce point.</p> <p>M<sup>me</sup> Cyr souhaite déjà passer au point 11. b), étant donné qu'elle dispose de la cartographie de la modification que M. Guy Lamoureux souhaite aborder dans le cadre de la PRAN. Pour le point 10. Il reste à présenter la carte interactive, mais l'animateur accepte de passer directement au point 11. B) et d'y revenir par la suite.</p> <p>Suite au point 11. a), l'animateur affiche la carte interactive produite par le MFFP dans le cadre des consultations publiques sur les PAFI-O. Il en explique le fonctionnement.</p>	
11. Divers		
a. Délégué remplaçant (RYAM)	Ce point est abordé après le point 11. b). En début de rencontre, le délégué avait demandé s'il y avait un formulaire à remplir pour la désignation de M <sup>me</sup> Marie-Ève Sigouin, en remplacement d'un délégué.	M <sup>me</sup> Marie-Ève Sigouin sera inscrite dans la composition de la TGIRT à titre de substitut, en remplacement de M. Patrick Paiement.

	<p>L'animateur a montré à tous l'emplacement du formulaire, dans la section publique des TGIRT, sur le site Web du GREIBJ.</p> <p>M. Lamoureux mentionne que M<sup>me</sup> Marie-Ève Sigouin agira à titre de substitut de RYAM à la TGIRT. L'animateur rappelle l'emplacement du formulaire de désignation. Il propose d'inscrire immédiatement M<sup>me</sup> Sigouin à titre de substitut pour cette table, en remplacement de M. Patrick Paiement. L'animateur effectuera le changement en attendant le formulaire.</p>	
<p>b. Modification à la PRAN (UA 85-51 – chantier RYAM, Norbord)</p>	<p>Ce point est abordé après le point 10.</p> <p>M. Guy Lamoureux distribue une cartographie. Il soumet à la TGIRT une modification opérationnelle qui a été présentée au MFFP en début de semaine. Il s'agit d'un chantier d'hiver situé au nord de Villebois sur le tronçon du chemin de la Selbaie, entre les km 28 et 30. M. Lamoureux décrit un accès initialement prévu pour mener au chantier à hauteur du km 30 lequel doit traverser un cours d'eau, auquel cas il est censé utiliser un pont amovible de 40 pieds. À la suite d'une visite récente sur le terrain, il s'est avéré que le ruisseau occupe une largeur de plus de 60 pieds et que la surface est à l'eau libre. Or, il y aurait une autre possibilité pour se rendre au chantier, en construisant un chemin d'une longueur de 680 mètres à hauteur du km 28. Il s'agit d'une modification majeure selon la grille de gestion des écarts, laquelle requiert une consultation de la TGIRT.</p> <p>M. Lamoureux souhaite donc savoir si les membres de la TGIRT sont en accord avec la modification proposée à la PRAN. Le demandeur souhaite pouvoir opérer le chantier très rapidement. L'animateur mentionne que malheureusement, la TGIRT ne peut exprimer sa position dans le cadre de cette rencontre puisque cette demande n'a pas été inscrite à l'ordre du jour au moins 10 jours ouvrables avant la rencontre, mais a plutôt été amenée en début de rencontre pour être ajoutée au point divers. L'animateur explique les implications liées à cette situation en regard de l'absence de plusieurs délégués et de certaines conditions requises pour permettre aux délégués de remplir leur rôle adéquatement. Certains participants de la table expriment leur désaccord quant au fait que la TGIRT ne peut être consultée dans le cadre de cette rencontre tandis que certains délégués demandent des précisions au demandeur relatives au volet opérationnel, au moment où il est censé opérer ce chantier, sur les utilisateurs qui ont réellement été consultés et s'il aurait été possible de consulter la TGIRT avant. Certaines réponses sont apportées à ces questions. Dans ce cas, le demandeur suggère d'en faire un point d'information</p>	

	<p>et de préciser que le chasseur concerné et la communauté de Pikogan ont donné leur accord. Un délégué demande si cela signifie que lorsqu'une requête sera adressée à la TGIRT, ce sont les personnes absentes qui auront une influence sur toutes les décisions. Il demande si nous avons le quorum ou non. Il y a quorum, mais là n'est pas le problème. L'animateur apporte une clarification relative à certaines règles de fonctionnement.</p> <p>Une position de la TGIRT ne peut être obtenue dans le cadre de cette rencontre, mais l'animateur propose au demandeur de lui transmettre sa demande accompagnée de la cartographie, par courriel. L'animateur pourra alors faire suivre la demande à tous les délégués et leur accordera un mois pour se prononcer. Le demandeur rejette cette proposition, estimant le délai trop court pour intervenir. Il souhaite néanmoins maintenir son point au point divers comme point d'information.</p>	
12. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 12 h 40. La prochaine rencontre aura lieu le 6 juin 2019.	Sur proposition de M. Félix Guay, dûment appuyé par M. Michel Jégou, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

## ACRONYMES

AIPL	Aire d'intensification de la production ligneuse
AFAT	Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue
BGA	Bénéficiaires de garanties d'approvisionnements
FHVC	Forêt de haute valeur pour la conservation
GREIBJ	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
OBV	Organisme de bassin versant
PAFI-O	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFI-T	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PRAN	Programmation annuelle des activités d'aménagement forestier
RYAM	Rayonier Advance Materials
TGIRT	Gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement
VOIC	Valeur, Objectif, Indicateur, Cible